



Morgan VINCENT
Co-secrétaire Départemental du SNUipp de l'Ain,

à Mme la Directrice Académique de l'Ain

Bourg en Bresse, le 15 juin 2018

Objet : ordre du jour de la CAPD du 19 juin 2018

Madame la Directrice Académique,

Nous souhaitons ajouter en questions diverses :

1. Liste complète des personnels ayant démissionné au cours de cette année scolaire.
2. Nombre de demandes et nombre d'accords d'autorisations d'absences par mois et par circonscription (année scolaire 2017-2018).
3. Nombre de journées non remplacées par circonscription.
4. Bilan du recrutement annuel des contractuels (noms et affectations).
5. **PPCR** :
 - liste des personnels concernés pour l'année scolaire 2018-2019
 - un RDV de carrière peut-il être refusé par un enseignant ? Dans ce cas, quelle sont les conséquences ?
 - organisation départementale de l'accompagnement des T1, T2
6. **PES** :
 - quid de la titularisation des PES sur double berceau
 - organisation de la formation des PE stagiaires pour l'année 2018-2019, détermination de leur planning et organisation de la semaine pour les personnels titulaires jumelés avec des PES.
 - problème des berceaux de titulaires en classe de CP.
7. **EVS** : nombre de personnels arrivant en fin de contrat et nombre de reconductions possibles.
8. Gestion des postes PDMQDC : postes vacants, redéploiement et conséquences sur les élèves et les personnels des secteurs concernés.
9. **TR ZR Pays de Gex Sud** obtenu via un vœu géographique Bellegarde : réponse à nos courriels des 18 mai et 1er juin
10. **TR et école de rattachement** : est-il possible d'envisager un maillage homogène, afin que les écoles concernées puissent bénéficier de la présence de TR lors qu'ils ne remplacent pas ?
11. Avenir de la **médecine scolaire** : combien de médecin scolaire en poste à la rentrée ? Quelle conséquence avez-vous anticipé en cas de départ à la retraite non compensé (pas de candidats) ?
12. **RIS** : des circonscriptions demandent aux enseignants qui s'inscrivent au RIS des convocations. Or nous ne diffusons que de justificatifs a posteriori. Est-il possible de transmettre ces informations aux services concernés ?
13. Dans le cadre des **élections professionnelles 2018**, vous serait-il possible :
 - d'assurer la diffusion rapide (par les fiches de paie, message aux écoles ...) des modalités d'utilisation des boîtes professionnelles et surtout l'importance d'y accéder dans la cadre des élections de 2018, comme ce fut le cas en 2014 ?
 - de rappeler aux collègues comment récupérer leur NUMEN en cas de perte.
 - de vous assurer que tous les personnels (y compris contractuels) ont bien eu une information concernant leur adresse professionnelle. De même que cette information sera donnée rapidement aux nouveaux personnels recrutés en septembre (PES, contractuels).
 - de vous assurer qu'aucune boîte n'est pleine et d'agir (augmentation de la capacité...) si c'était le cas.
 - de nous communiquer les taux et fréquences d'utilisation des messageries professionnelles.
14. **Vie chère dans le Pays-de-Gex** : en quoi consiste la démarche de gestion de proximité des ressources humaines qui est envisagée ?

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de mes sentiments dévoués à la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

Pour le SNUipp01 , Morgan VINCENT, co-secrétaire départemental